



## CHARTRE DES PARENTS

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la Formation sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants

Ils ont droit :

- à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant,
- à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors,
- à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant,
- au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby,
- au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.

Ils ont le devoir :

- d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education
- de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,
- d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement
- de considérer la compétition comme un « moyen de formation »,
- de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin
- de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours,
- de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux,
- d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe,
- de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles,
- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.

Ils ont aussi le droit :

- de faire des propositions constructives,
- de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables,

Ils ont aussi le devoir :

- de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,
- d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.
- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant